

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2022

FB/TD/AG n° 2022/06

Objet de la délibération :

APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Date de la convocation :

Le 08 mars 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Marie-France DURAND, Dominique BONNET, Simone BEULE, Philippe POISSONNIER, Guy DAVID, Jean JOSEPH, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Bruno ESTAMPE, Isabelle MARCHAND, Dalila DOROL, Roland HAMARD, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD

Excusés :

- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Eric ROYNEL, Pouvoir à Guy DAVID
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Jacques GAY
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Emmanuel SAUTEUR, Pouvoir à Béatrice BONVIN

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance :

- Béatrice BONVIN

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités territoriales qui dispose que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

Considérant que le compte de gestion 2021 du Comptable public a été présenté et approuvé par l'Assemblée délibérante,

Considérant la consultation de la Commission des Finances qui a émis un avis favorable le 2 mars 2022,

Monsieur Jacques GAY, Adjoint aux Finances, présente le compte administratif 2021 qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement

* Dépenses	7 771 594,13 €
* Recettes	8 844 327,49 €
* Excédent 2020 reporté	922 287,59 €

A - Excédent de fonctionnement 1 995 020,95 €

Section d'investissement

* Dépenses	2 985 703,55 €
* Déficit 2020 reporté	831 338,22 €
* Recettes	2 860 002,92 €



2022-50

B – Déficit d'investissement - 957 038,85 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

C – Excédent (A+B) 1 037 982,10 €

Restes à réaliser en investissement

* Dépenses 740 041,42 €

* Recettes 52 229,16 €

D – Ecart des RAR - 687 812,26 €

RESULTAT DEFINITIF

E – Excédent C+D 350 169,84 €

En préalable du vote, M. le Maire désigne M. Jacques GAY pour présider la séance, proposition qu'il soumet au vote de l'assemblée. Après approbation du Conseil, M. le Maire quitte la séance. Il ne prend pas part au vote.

Monsieur Jacques GAY prend la Présidence et soumet ledit compte aux voix.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

B. ESTAMPE, I. MARCHAND, R. HAMARD et F. PICHARD de la liste EPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstiennent.

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mars 2022

Le Maire,
F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220314-D22-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2022

Affichage : 17/03/2022



Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

